

# Les violences policières : une réalité qui doit cesser !

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**D**epuis toujours, le SNPES-PJJ/FSU n'a de cesse de dénoncer et de se mobiliser contre les violences, les discriminations et les harcèlements policiers.

Nul n'est besoin de statistiques, y compris ethniques, pour faire le constat dans notre quotidien professionnel, que les jeunes et les familles que nous accompagnons en sont depuis longtemps les premières victimes. Comme elles sont victimes, d'ailleurs, d'une façon plus générale, d'une justice de classe.

Dans les quartiers populaires particulièrement, nous constatons une forme de terrain d'expérimentation quotidienne de ces violences. Dans ces quartiers qui se caractérisent bien souvent par une densité de population particulièrement précaire, sujette à de nombreuses discriminations sociales et un délitement des services publics incapables d'y faire face, la police y occupe une place toute particulière en pratiquant des contrôles d'identité ciblés à l'encontre des personnes racisées et particulièrement envers les jeunes.

Selon un rapport commandé en 2017 par le défenseur des droits, un.e jeune perçue comme africain.ne ou arabe a 20 fois plus de probabilités de se faire contrôler qu'un.e autre jeune. En 2016, la Cour de cassation a estimé qu'au moins 3 jeunes avaient subi des contrôles d'identité discriminatoires, sans aucune justification objective, ce qui constituait une « faute lourde engageant la responsabilité de l'État ». L'ONG Human Rights Watch vient plus récemment encore de rendre un rapport alarmant sur les « contrôles abusifs et racistes » effectués par la police française sur les enfants et les adolescent.e.s .

Un contrôle au faciès ne se limite bien souvent pas au simple contrôle d'identité mais s'accompagne régulièrement d'humiliations : fouille des sacs, des poches, palpations corporelles dégradantes, injures et tutoiement. Ces contrôles au faciès, pourtant illégaux, peuvent générer des outrages et de la rébellion considérés comme des circonstances aggravantes ou entraînant des condamnations, et de rapports conflictuels réguliers entre jeunes et policiers.

La période de confinement est venue apporter de nouvelles illustrations d'iniquités de traitement: déploiement des forces de police sur des zones quadrillées soigneusement choisies, multiplication des contrôles sur ces zones, propos et demandes de justification inappropriées et excessives...

Ainsi, dans de nombreux quartiers urbains comme en Seine-Saint-Denis, le département le plus jeune mais aussi le plus pauvre de la France métropolitaine, a cumulé à lui seul le taux d'amende par contrôles le plus élevé -17% - soit 3 fois plus élevé que les autres, et une moyenne de 900 procès-verbaux par jour, entre le 17 mars et le 25 avril.

Les migrant.e.s dont les mineur.e.s et jeunes majeure.s isolé.e.s étranger.ère.s, public vulnérable, subissent également fréquemment ces discriminations et ces violences.

Les violences policières, lorsqu'elles ciblent les jeunes racisé.e.s des quartiers populaires et les migrant.e.s, sont invisibilisé.e.s et sont perpétrées généralement dans l'indifférence. Pire, ces violences participent à la diffusion de préjugés racistes et viennent nourrir la montée des partis et groupes fascistes.



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social**  
**Protection Judiciaire de la Jeunesse**  
**Fédération Syndicale Unitaire**

54 rue de l'Arbre Sec, 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
Mel: snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
Twitter : <https://twitter.com/snpespjj> -  
Facebook : <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=fb>



**Le SNPES-PJJ/FSU, avec d'autres partenaires et collectifs, réclame a minima la création d'un récépissé de contrôle de police, contenant le numéro d'immatriculation du policier et les raisons du contrôle, un observatoire des données anonymisées de ces récépissés pour lutter contre le contrôle au faciès et un véritable plan de lutte contre tout propos ou acte raciste au sein de la police.**

Les violences policières blessent et tuent. L'IGPN a communiqué, pour la première fois, les chiffres suivants : entre juin 2017 et juin 2018, elle reconnaît officiellement 14 tué.e.s (plus d'un par mois) et 100 blessé.e.s, lors d'interventions policières, par arrêts cardiaques, chutes ou victimes de tirs. Récemment, le collectif Basta ! a recensé 26 personnes tuées lors d'une intervention des forces de l'ordre, dont deux du fait d'agents en dehors de leur service sur l'année 2019. Le 5 janvier dernier encore, Cédric Chouviat, livreur, 42 ans, père de 5 enfants, mourait des suites d'un arrêt cardiaque provoqué par une asphyxie avec fracture du larynx suite à un plaquage au sol par des policiers lors d'un contrôle.

L'énorme émotion suscitée par la mort par asphyxie de George Floyd, afro-américain, âgé de 46 ans, provoquée par un plaquage ventral policier, le 26 mai dernier, aux États-Unis, a donné lieu à des manifestations d'ampleur à Minneapolis-Saint Paul, aux États-Unis, puis dans le reste du monde et a remis la question des violences policières, notamment celles à caractère raciste à l'ordre du jour.

En France, plus de 20.000 personnes se sont rassemblées le 2 juin, devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, à l'initiative du collectif « Vérité pour Adama Traoré », après la publication de nouvelles expertises médicales. Ce jeune, est mort à l'âge de 24 ans, en juillet 2016, dans les mêmes conditions, lors d'une interpellation policière à Beaumont sur Oise.

Auparavant, le 30 mai 2020, « la marche des solidarités » - portant sur la régularisation des sans-papiers, le droit au logement, la fermeture des centres de rétentions et la lutte contre les violences policières - à laquelle le SNPES-PJJ/FSU s'est associé, a, malgré son interdiction préfectorale et l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes, réuni des milliers de personnes. L'acte 2, le 20 juin, a franchi un nouveau cap avec plus de sans-papiers, dans plus de villes (Marseille, Lyon, Montpellier, Rennes, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Metz, Caen, Nantes...) et avec plus de soutiens. Un hommage particulier a été rendu à Paris à la mémoire de Lamine Dieng, parisien franco-sénégalais de 25 ans, mort le 17 juin 2007, suite à une asphyxie mécanique provoquée par une clé d'étranglement avec matraquage et plaquage ventral. 13 ans après ce drame, la Cour Européenne des Droits de l'Homme reconnaît que sa mort est un crime policier suite à un traitement inhumain et dégradant.



**Si les revendications de ces marches sont plus vastes que la lutte contre les violences policières à elle seule, elles forment un tout visant à mettre fin à des politiques discriminatoires et à lutter contre le racisme sous toutes ses formes.**

L'existence de groupes de discussions Facebook et whatsapp révélé par le StreerPress, les 4 et 8 juin derniers, rassemblant plus de 9000 membres dont beaucoup appartenant aux forces de l'ordre et diffusant des messages à caractère raciste, vient confirmer qu'une partie de la police cautionne des pratiques gravement discriminantes s'appuyant sur un discours raciste quotidien et banalisé. **Pour le SNPES-PJJ/FSU, ne prendre aucune mesure concrète pour lutter contre cela, revient à légitimer un racisme structurel au sein de la police.**

En attendant, les propos racistes au sein des services de police banalisent les idées d'extrêmes droites encore bien présentes dans notre société. Le SNPES-PJJ/FSU entend rester vigilant et continue à s'inscrire, avec ses partenaires et au sein de collectifs unitaires, dans toutes les initiatives qui permettront de faire reculer les idées et les actes racistes, réactionnaires et fascisant.e.s.

Si les jeunes issu.e.s des quartiers populaires et les migrant.e.s sont les premières victimes des violences policières, **depuis plusieurs années déjà, l'institution policière sert, sous l'assentiment et les ordres du ministère et des préfets, à réprimer tout mouvement de contestation sociale, pour tenter de les faire cesser par l'intimidation, l'autoritarisme et la force.** Si jusqu'ici les premières étaient souvent banalisées, les autres ont permis, par leur médiatisation via les réseaux sociaux, une prise de conscience plus large de ce phénomène. Cela s'est particulièrement matérialisé lors du mouvement des gilets jaunes, fin 2018, avec le recours massif à l'usage d'armes comme des LBD et des grenades de désencerclement, entraînant des blessures graves et irrémédiables telles des éborgnements et des amputations, voire la mort. Notamment celle de Zineb Redouane, âgée de 80 ans, le 2 décembre 2018, après qu'elle ait été blessée le jour précédent à son domicile à Marseille par une grenade lacrymogène lancée par les forces de l'ordre.

**La répression s'est également largement illustrée durant les mouvements lycéens à l'encontre des lois Blanquer.** Le SNPES-PJJ/FSU avait alors dénoncé, avec d'autres partenaires, notamment du Syndicat des Avocats de France, les dérives policières commises dans ce cadre.

**Les activistes citoyen.ne.s et militant.e.s d'organisations associatives, politiques ou syndicales n'échappent pas à cette répression, non plus :** les membres des collectifs de soutien aux migrant.e.s de la vallée de la Roya, les décrocheur.euse.s de tableaux présidentiels, les membres d'ATTAC, les observateur.trice.s de la LDH.

**Les militants.tes de la FSU et du SNPES-PJJ/FSU ont également été victimes de cette répression policière qui se déploie essentiellement lors des journées d'actions de mobilisation :** l'un pour avoir porté assistance à un migrant dans la vallée de la Roya, un autre pour avoir refusé de retirer son autocollant de la FSU pour passer un barrage de CRS (...).

A la PJJ aussi, des collègues ont pu être victimes de ce climat délétère. Par exemple, dans le Var, un éducateur a été victime d'une interpellation policière particulièrement violente et traumatisante durant un accompagnement difficile d'un jeune sur une autoroute. Un autre collègue a également été placé en garde à vue de façon abusive suite à une action intersyndicale avec les avocat.e.s au Tribunal de Paris lors des mobilisations contre le projet de réforme des retraites et le projet de code de la justice pénale des mineur.es.

**Les violences policières découlent principalement de l'ensemble des pouvoirs qui sont octroyés aux policiers par les gouvernements successifs.** Ces derniers se sont progressivement et considérablement étendus au fil des années, et notamment dans le cadre des lois de lutte contre le terrorisme, des lois de lutte contre l'immigration, et les états d'urgence de 2015 et 2020, servant de prétexte à toujours plus de surveillance et de contrôle, jouant sur le besoin de sécurité des citoyen.ne.s.

Trop souvent considérées comme des bavures, ces violences sont traitées en interne, sont classées sans suite ou encore sont jugées des années plus tard avec une requalification des faits à l'avantage des policiers, créant un véritable sentiment d'injustice, voire de colère de la part des victimes, de leur entourage et désormais aussi d'une partie de la société.

Certains policiers, forts de ces pouvoirs, exercent quotidiennement des violences policières sous toutes ses formes de façon parfaitement décomplexée, faisant d'un usage disproportionné et abusif de la force une pratique régulière. Le gouvernement instrumentalise ces méthodes comme moyen de « contrôler les masses » et de poursuivre sa politique néo-libérale. Pour autant, il semble, plus que jamais, en incapacité de juguler l'octroi de ces pouvoirs et les dérives qui en découlent.

**Le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des professionnels de la PJJ à dénoncer ces violences institutionnelles (policière, pénitentiaire, judiciaire, y compris au sein de la PJJ ou du secteur habilité) quelles qu'elles soient, les propos racistes ou discriminants dont elles et ils peuvent être témoins dans le cadre de leur mission.**



*Il revendique pour les victimes et/ou leur famille le droit à un procès équitable et à une réponse judiciaire qui établisse la véracité des faits, en toute indépendance.*

*Il exige la fin du recours à des armes de tir LBD et aux grenades de désencerclement, ainsi que l'interdiction du recours aux techniques de contention physique disproportionnées et injustifiées, notamment toutes celles susceptibles d'entraîner la mort.*

*Le SNPES-PJJ/FSU soutient les initiatives, actions, mobilisations visant à dénoncer les violences policières ainsi que toutes les formes de racisme et de discriminations.*

*La prochaine marche contre le racisme et les violences policières aura lieu le 18 juillet 2020, à l'appel du Collectif Adama.*



**APPEL DU  
COLLECTIF ADAMA**

**NON AU RACISME  
ET AUX VIOLENCES POLICIÈRES**

